

DECRET N° 2005-511 DU 18 AOUT 2005

Portant création, composition, attributions, organisation, et fonctionnement du comité national de coordination chargé de la préparation et du suivi de la participation du Bénin à la 4^{ème} foire commerciale de la CEDEAO à Lagos du 22 au 29 octobre 2005 au Nigéria.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2005-116 du 17 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ;
- Vu** le décret n° 2001-293 du 08 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Sur proposition conjointe du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 août 2005 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Il est créé un comité National dénommé :

Comité National de Coordination chargé de la préparation et du suivi de la participation du Bénin à la 4^{ème} foire commerciale de la CEDEAO, prévue à Lagos au Nigéria du 22 au 29 octobre 2005.

Article 2 : Le Comité est chargé de la préparation, du suivi et de l'évaluation de la participation du Bénin à la 4^{ème} foire commerciale de la CEDEAO à Lagos au Nigéria.

Article 3 : Le Comité National de Coordination a pour missions :

- d'aider le Comité régional d'Organisation à promouvoir la foire commerciale CEDEAO au Bénin ;
- de diffuser les informations relatives à la foire commerciale auprès des opérateurs économiques béninois ;
- de mobiliser et d'organiser le secteur privé et autres exposants béninois pour assurer leur participation effective à la foire ;
- de collaborer avec le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et le pays hôte pendant la campagne d'information et de sensibilisation ;
- d'élaborer le budget de participation du Bénin à la manifestation à soumettre au conseil des Ministres.

Article 4 : le Comité National de Coordination est composé comme suit :

Président : le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ou son représentant ;

1^{er} Vice-président : le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ou son représentant ;

2^{ème} Vice président : le Ministre des Finances et de l'Economie ou son représentant ;

Membres :

- Ministère chargé de la Planification et du Développement ;
- Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Ministère chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Structures privées impliquées et sélectionnées.

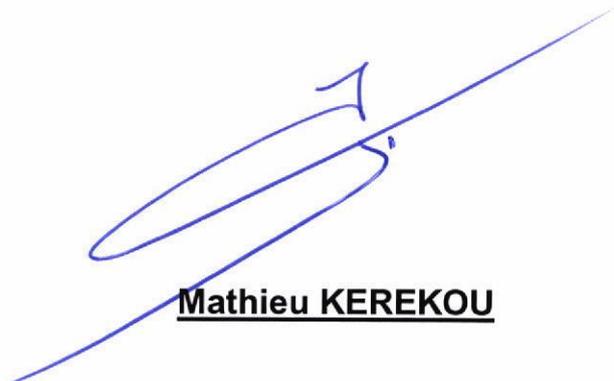
Article 5 : Le comité National de Coordination peut faire appel à des personnes ressources, à d'autres Ministères et structures en cas de besoin.

Article 6 : L'incidence financière relative au fonctionnement du Comité National de Coordination est à la charge du budget national et est fournie par le Ministre des Finances et de l'Economie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 août 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



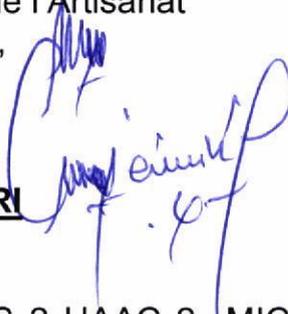
Cosme SEHLIN

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Promotion
de l'Emploi,



Massiyatou LATOUNDI LAURIANO

Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat
et du Tourisme,



Antoine DAYORI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MICPE 4 MFE 4
MCAT 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 10 JO 1.